

*Commune de MONTMEYRAN*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**D190926-01**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2019

**Présents** : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés** : Carole de JOUX (procuration à Pierre LOUETTE), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Alain TERRAIL (procuration à Bernard BRUNET)

**Secrétaire de séance** : Eveline DAVIN

**OBJET : Finances – Effacement d'une dette**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'instruction codificatrice numéro 11-022 du MO du 16 décembre 2011 sur le recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux,

Vu la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Drôme emportant l'effacement de toutes les dettes des débiteurs à l'égard de la commune dans le cadre de procédures de rétablissement personnel.

Considérant qu'il y a lieu de constater l'effacement de ces dettes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de constater l'effacement des dettes pour un montant total de 1448, 29 euros.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	13
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	15
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 27 septembre 2019

Le maire